La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français N°1809 du 24 mai 2024 - Prix : 1,20 €

Assurance chomage

LES LIBÉRAUX S'EN PRENNENT TOUJOURS AUX MÊMES : LES PLUS PRÉCARISÉS !

Nous avions déjà abordé le sujet il y a quelques semaines dans nos colonnes, mais le gouvernement Attal s'en prend frontalement aux chômeurs. Là encore, toujours rien face à l'évasion fiscale, Carlos Tavares peut dormir tranquille sur son matelas de billets, l'ennemi du gouvernement ce sont les précaires !

PAR CAMILLE LAINÉ

La situation est alarmante, selon l'Unedic, un tiers des chômeurs serait perdant avec cette nouvelle réforme (la 5e depuis 2017, une légère obsession que les macronistes devraient songer à traiter).

Le gouvernement enfonce les plus en difficultés :

En mars, le premier ministre a évoqué les trois leviers possibles : la durée, le niveau d'indemnisation et le temps travaillé nécessaire pour être indemnisé. Selon le document de l'Unedic révélé par le Monde, 11 % des allocataires seraient touchés si les conditions d'affiliation étaient portées de six mois aujourd'hui à sept mois, pour une économie de 400 millions d'euros. L'estimation grimperait à 31 % si elle était de douze mois (2,3 milliards d'économies).

Les premières victimes seraient donc les moins de 25 ans puisque ce sont eux les plus concernés par les CDD et/ou l'intérim. Par ailleurs, une réduction à douze mois de la durée d'indemnisation, au lieu de dix-huit mois actuellement, pour les moins de 53 ans, se traduirait par une moindre couverture pour 45 % des allocataires.

Une mobilisation à venir ?

La communication des règles précises de la nouvelle réforme est attendue pour la semaine prochaine, mais d'ores et déjà le groupe des députés LIOT à l'Assemblée nationale, groupe qui s'était illustré l'année dernière en plein mouvement social par son projet de loi pour l'abrogation de la réforme des retraites tout juste promulgué, remet cela. Le groupe a proposé ce mardi une proposition de loi *« visant à protéger le modèle d'assurance chômage et soutenir l'emploi des seniors »*.

Les cinq syndicats représentatifs (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) ont annoncé soutenir le projet. Encore une fois, le gouvernement fait payer la crise aux plus en difficultés au lieu de rétablir l'ISF par exemple ou même lutter contre les inégalités salariales femmes-hommes qui, pour rappel, si elles étaient abolies rapporteraient 60 milliards d'euros.

Face à cela le PCF propose une loi sur la sécurité d'emploi et de formation, qui permettrait d'en finir avec le chômage de masse, avec le chantage patronal aux licenciements. Elle vise à libérer la vie quotidienne des salarié-es de la précarité et des mauvaises conditions de travail imposer par le *" marché capitaliste du travail "* guidé par la rentabilité financière.

Chômage, santé, le gouvernement attaque tous azimuts :

Les attaques ne s'arrêtent malheureusement pas là, le droit à la santé est plus que jamais menacé. Nous le voyons dans l'Aube, vous avez pu le lire dans notre 4 pages spécial santé, notre département est rudement touché. Là encore, ce sont les personnes les plus précarisées qui trinquent et qui renoncent à se soigner faute de moyens.

Cela ne va pas s'arranger visiblement puisqu'il est question de passer la consultation chez le généraliste à 30 euros (au lieu des 26,50 à l'heure actuelle). C'est ce qui ressort de la convention médicale entre l'Assurance maladie et les syndicats qui est quasiment finalisée. Cette proposition prendrait effet en décembre si elle est signée. La population des déserts médicaux comme la nôtre, ayant déjà beaucoup de mal à trouver un médecin et qui plus est un médecin traitant, va devoir en plus payer d'avantages.

La lutte contre les déserts médicaux et pour l'accès aux soins pour toutes et tous devrait être une priorité du gouvernement, mais pour cela il faudrait arrêter de saccager notre modèle social issu du CNR. Malheureusement les libéraux qui nous gouvernent ne pensent qu'aux économies sur le dos des classes populaires et aux profits du patronat, alors que la clef, faut-il encore le répéter, c'est l'humain d'abord.

International

MANDAT D'ARRÊT CONTRE NETANYAHOU ?

Lundi 20 mai, Karim Khan, procureur de la Cour Pénale Internationale a réclamé un mandat d'arrêt contre Benyamin Netanyahou et son ministre de la défense Yoav Gallant.

PAR LDA

Le magistrat a déclaré avoir *« des motifs raisonnables de croire que ces deux hommes portent la responsabilité pénale de crime de guerre et crime contre l'humanité commis sur le territoire de la bande de Gaza à partir du 8 octobre au moins »*.

Karim Khan a également demandé des mandats d'arrêts pour plusieurs dirigeants du Hamas dont Yahya Sinouar, un des principaux chef, suite aux attaques terroristes du 7 octobre commises par le mouvement islamiste dont les exactions et atrocités en tout genre sont documentées.

Il est reproché aux dirigeants israéliens d'affamer délibérément des civils, de causer intentionnellement de grandes souffrances ou atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé, de tuer ou d'assassiner volontairement des civils ce qui correspond à des crimes de guerre. Il est aussi question d'extermination et de meurtres ce qui correspond à des crimes contre l'humanité.

La réaction de colère de Tel Aviv ne s'est pas fait attendre, le ministre des affaires étrangères a déclaré que tout cela était *« un déshonneur historique »* et une attaque frontale contre Israël.

Le procureur de la CPI ne peut pas émettre lui-même ces mandats d'arrêts, ce sont donc trois juges indépendants qui vont examiner le dossier afin de déterminer si les conditions sont réunies pour délivrer les mandats d'arrêts.

Concrètement, si ces mandats d'arrêts sont délivrés, cela signifie que les individus concernés pourront être interpellés. La CPI ne dispose pas de police, il revient donc aux états ayant signé le statut de Rome de faire appliquer la décision (c'est le cas de la France notamment).

Fabien Roussel sur X a réagi *« les exactions criminelles de ce gouvernement sont désormais reconnues »*, si le mandat est effectif il ajoute que la France devra tout faire pour qu'il soit appliqué.

Les réactions internationales comme celles-ci sont effectivement une bonne nouvelle pour la voix de la paix, le cessez le feu est plus que jamais nécessaire et doit être immédiat.

L'HUMEUR DE GISÈLE MALAVAL

AUTODÉTERMINATION

L'ambassadeur de Cuba en France, lors de la Conférence pour la paix au siège du PCF, a rappelé que l'autodétermination a été LA décision qui a entraîné le blocus : il était impensable pour les USA que cette île échappât à leur sphère d'influence et à leur économie. D'ailleurs Biden n'a pas mis fin aux 243 sanctions de Trump et n'a pas retiré Cuba de liste SSOT, celle des états terroristes. Peu importent les conséquences sur la population cubaine.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'autodétermination, objet des référendums, semble aussi insupportable pour E. Macron : en 2018 le non à l'indépendance l'emporte à 56,7% ; en 2020 à 53,2%, l'écart se resserrait et, pour cette raison, le troisième est passé en force en 2021, dans un contexte de forte mortalité Covid pour les Kanaks et donc de forte abstention pour cause de deuil. Le résultat de 96,5% n'est donc pas reconnu par les indépendantistes. Le projet de loi de Macron autorisant le dégel électoral a, dans ce contexte, mis le feu aux poudres : comme A. Chassaigne l'a dit à l'Assemblée nationale, il s'agit en fait d'un processus de colonisation qui consiste à mettre en minorité un peuple sur sa propre terre : en 2019 ils représentaient 41,2% de la population de l'archipel et, si la loi passe, il y aura quelque 25000 nouveaux électeurs, ce qui, selon l'anthropologue Bernard Trépied, modifierait profondément les équilibres politiques.

Une nécessité pour les libéraux : les indépendantistes ont la majorité au Congrès calédonien depuis 2017 et le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Roch Wamitan, indépendantiste, prône un socialisme industriel assurant au territoire *« la maîtrise de la ressource et le contrôle des outils de production »*, en particulier pour les trois usines d'extraction du nickel. Les pillages et les meurtres récents permettent donc à Macron de discréditer les indépendantistes, même si le FLNKS condamne ces violences. L'économie et l'influence françaises dans le Pacifique ont un prix.

VOTE DU 9 JUIN

ABSENT·E LE JOUR DU VOTE ?
PENSEZ À LA PROCURATION

Donner procuration consiste à confier son vote à quelqu'un, qui ira voter pour vous. Il est nécessaire de faire une démarche préalable en vous rendant sur le site :

https://www.maprocuration.gouv.fr/

Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, ou si vous ne savez pas à qui donner procuration, n'hésitez pas à nous contacter.

La fédération du PCF peut vous aider :

Tél : 03 25 73 43 40

SCRUTIN À LA PROPORTIONNELLE À 1 SEUL TOUR

CHAQUE VOIX COMPTERA POUR OBTENIR LES 5% ET 5 ÉLU.ES DE LA LISTE DE LA GAUCHE UNIE AU PARLEMENT EUROPÉEN·

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

les Mousquetaires

Producteurs D'ICI

TOUS UNIS AVEC
LES PRODUCTEURS
LOCAUX

Intermarché

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

TERRIBLE

Dys, TDAH*, Asperger et autres troubles du comportement. Des mots. Encore faut-il arriver à identifier. À comprendre, à apprivoiser presque, et à ne pas juger sans savoir. Anormal, l'enfant atteint de troubles *« dys »* ? Surtout terriblement mal dans ses baskets. Mal éduqués ceux qui rejettent l'autre ? Sans aucun doute par la société à accepter la différence. Souvenons-nous, en matière d'autisme, du plan annoncé par E. Macron. Et de l'engagement *« cochon qui s'en dédit »* de madame. La grande politique d'inclusion promise n'est qu'une esquisse décolorée par le temps long de l'inaction. Une réflexion en dit d'ailleurs parfois plus long qu'une promesse de Président : *« T'en as pas marre de poser des questions débiles ? »*. Pas de la part d'un copain immature. Mais d'un prof, souvent lui-même au bord du *« burn out »*, à un enfant dys. On imagine les souffrances d'un élève qui n'a déjà à la base pas tous les codes d'une société loin d'avoir inclus ceux du handicap.

On sourit, parfois, d'un enfant maladroit, avec *« ses deux mains gauches »*. Sans se demander pourquoi il l'est. On moque, souvent, un gamin en difficulté. Sans penser, même une seconde, qu'on vient de remettre à vif une plaie profonde. Souvent, espérons, pas pour le plaisir de faire souffrir. Mais parce que notre société a bien du mal à prendre en compte ce qui n'est pas la norme, ce qui n'entre pas dans le moule. Parce qu'il est bien plus simple de mettre de côté celui qu'on n'arrive pas à cerner que d'essayer de tisser le lien avec lui. Un pont qu'il aimerait pourtant construire. Sans savoir l'exprimer. Notre système outrancièrement *« normatif »* produit des rouages, dont celui de l'éducation qui devrait faire éclore l'épanouissement personnel et social, conçus avec les mêmes logarithmes. Une dame, cette semaine, a pleuré en me confiant les tracas qu'elle rencontre avec son fils qu'on lui dit *« anormal »*. Terrible.

Rémi

* TDAH : *Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité / Dys : plusieurs formes de troubles de l'enfant qui commencent par ce préfixe.*

TROYES

DEUX RÉUNIONS « MIEUX VIVRE MA VILLE »

Après une réunion de quartier, il y a quelques temps, consacrée à Jules Guesde, durant laquelle les jeunes étaient trop ciblés dérangeants (en jouant tard le soir par exemple), la réponse apportée par Monsieur le Maire fut : plus de police en patrouille, un bel hôtel de sécurité tout proche, pour accueillir la police municipale, un centre de surveillance urbain et un centre de régulation du trafic, des caméras en veux-tu (ou pas) en voilà quand même ! Et à ma question sur la prévention, la réponse de M. Baroin : je cite *« on ne peut pas vous demander (les travailleurs sociaux NDLR) de tout régler »*.

Le jeudi 16 Mai, rebelote, mais pour le quartier des Chartreux, cette fois ci, où plus de 100 personnes sont venues débattre.

Les questions ont tourné autour d'un thème prédominant : la sécurité. Des résidents du quartier présents ont longuement évoqué leurs sentiments d'insécurité face à des jeunes (parfois très jeunes) qui squattent les entrées d'immeubles jusque tard dans la nuit. Les trafics de stupéfiants... Ils ont dénoncé une augmentation, non pas d'un sentiment d'insécurité, mais des faits avérés. Il n'est surtout pas question ici de cautionner de tels faits ou de regarder ailleurs comme certains ont pu le reprocher à la gauche. Nous les combattons, mais pensons aussi que la répression n'est pas la solution, mais au contraire, l'éducation, la prévention. Dans le mot prévention on entend d'ailleurs *« prévenir »* qui signifie aussi alerter.

Mais ce qui est marquant c'est l'attachement des habitants à leur quartier multiculturel, des solutions fusent comme de la part de ces deux travailleurs sociaux qui proposent leurs services.

C'est plutôt bon signe.

Wortegem

CULTURE

MÉMOIRE LACOSTE

Il existe une sorte de musée Lacoste avenue A. France à Troyes, chargé de conserver la mémoire de la célèbre marque. IL n'est pas tout à fait public, mais peut recevoir des délégations triées sur le volet. Lacoste, marque prestigieuse, fut créée en 1933 par René Lacoste, tennisman prestigieux et André Gillier, patron d'industrie à Troyes depuis 1908. Tout le monde connaît leur logo, le crocodile vert.

Après de nombreuses passations de pouvoir, l'entreprise appartient maintenant aux Suisses Maus frères ; après avoir connu Devanlay-Recoing, Pierre Lévy ou Léon Cligman.

La visite du lieu est faite par un garçon très attaché à la marque, vantant le maître du tennis Lacoste, le crocodile vert et à ses variations dans le temps et dans l'espace et la mode du prêt-à-porter répandue dans le monde entier. Le guide présente les partenaires de la marque, des artistes ou sportifs qui la portent et la promeuvent. Il évoque très brièvement la dispersion mondiale des ateliers, préférant insister sur ce qu'il reste d'activité à Troyes dont une plate-forme logistique à Buchères propre à. stocker et à distribuer mais pas à produire La visite prend fin avec le fond Lacoste, soit 46 000 vêtements pendus sous plastique, créations successives de la marque. C'est assez saisissant de couleurs, formes, ou tissus, tous n'étant pas en petit piqué, tissu fétiche de la marque.

Que manque-t-il à cette impressionnante visite ?

Les bonnetières ! Pas de remmailleuses, pas de formeuses, pas de raccoutreuses, pas de syndicalistes non plus dans la galerie de portraits à l'entrée. On se souvient pourtant des luttes mémorables menées dans toutes les usines du groupe. La légende patronale dit que les 46000 créations sont tombées du ciel, ont été multipliés par les seuls métiers, vendus par des boutiques, sources de bonne santé du commerce. Mais ces fortunes considérables tombées dans les poches de ces « génies » de l'industrie sont bien nées de ces millions de petites mains qui laissèrent, malgré elles, à leurs patrons ; une plus-value d'autant plus petite que leurs luttes étaient grandes et victorieuses.

Maus frères ont une fortune de 3,5 milliards d'euros ? Retraitées, nos bonnetières vivent actuellement avec une pension de 1000 €.

Jean Lefèvre

SANTE

PRISE EN CHARGE ÉLARGIE DU CANCER DU SEIN

C'est une victoire pour les 700 000 femmes atteintes par le cancer du sein. La Proposition de loi portée par F. Roussel au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine (GDR), a été votée, à l'unanimité, ce mercredi matin en commission des affaires sociales.

Le texte, cosigné avec Yannick Monnet, répond à une immense attente exprimée, de longue date, par les malades et les associations. Parmi les avancées votées hier, retenons l'élargissement, par décret, du panier de soins et de soins de support remboursables, la prise en charge des prothèses capillaires, quels que soient la catégorie et le tarif ou encore le remboursement du renouvellement des prothèses mammaires au bout de dix ans. La discussion des amendements a donné lieu à des échanges constructifs, en particulier sur la question des dépassements d'honoraires. Les membres de la commission ont estimé qu'elle débordait du cadre d'une Proposition de loi exclusivement centrée sur la prise en charge intégrale par l'assurance maladie des soins liés au traitement du cancer du sein. C'est la raison pour laquelle la présidente de la commission des affaires sociales s'est engagée à lancer, rapidement, une mission d'information sur le sujet.

Le texte adopté à l'unanimité ce mercredi matin va poursuivre son chemin législatif dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale le jeudi 30 mai, lors de la *« niche »* parlementaire du groupe GDR. À la clôture de l'examen en commission, Fabien Roussel a remercié les députés pour leur soutien unanime et exprimé le souhait de voir sa Proposition de loi aboutir dans une démarche transpartisane, comme le suggère un tel sujet de santé publique.

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/05/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière
Dénommée : FOUGEU DORIAN
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Siège social : 29 Avenue Jules Guesde 10150 PONT SAINTE MARIE
Capital : 1.000 euros
Gérance : M Dorian FOUGEU demeurant 11 rue Notre Dame des Prés 10120 ST ANDRE LES VERGERS
Agrément des cessions de parts sociales : associés représentant au moins 3/4 des parts sociales
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Troyes.

Pour avis.

MARIE ROSE
Société à responsabilité Limitée unipersonnelle
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Grande Rue
10360 FONTETTE
498 318 088 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 19/04/2024, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis La Gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21/05/2024 à Celles Sur Ource, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : FAYS PHILIPPE
Siège : 94 Grande Rue, 10110 CELLES SUR OURCE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Capital : 1 000 euros
Objet : Toutes activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle et plus particulièrement toutes activités relevant de l'exploitation agricole et viticole,
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ;
- ainsi que toute activité réputée agricole au sens de de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime,
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Philippe FAYS demeurant 94 Grande Rue 10110 CELLES SUR OURCE.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TROYES.

POUR AVIS Le Président

LA FETE DE L'HUMANITE

Ils sont là, ils sont beaux! Les bons de soutien pour la Fête de l'Humanité 2024 des 13, 14, 15 septembre sont arrivés ! Vous ne pourrez pas dire que vous ne saviez pas où en trouver ! Tout doit disparaître (40€ pour les 3 jours !!)

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je commande : ☐ **bon(s) de soutien à 40 €** **Total :** ☐ **€**

Je joins mon réglement à l'ordre de : ***"fonds de dotation L'Humanité en partage"***

À retourner à :
Fédération de l'Aube du PCF 22Ter av Anatole France 10000 TROYES

LA SOUSCRIPTION DU PCF

Je soutiens l'action du PCF dans l'Aube

Je Verse ☐ **€**

Ma remise d'impôt sera de 66% de ce montant.

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Chèque à l'ordre de ***ADF PCF 10***
À retourner à PCF Aube 22ter, av. A.-France 10000 - TROYES

L'ABONNEMENT 2024 À LA DÉPÊCHE DE L'AUBE VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :

Je joins mon réglement (pour 52 numéros)

Abonnement de soutien : ☐ **40 euros**

Abonnement : ☐ **20 euros**

À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES

La Dépêche de l'Aube www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 20 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.